

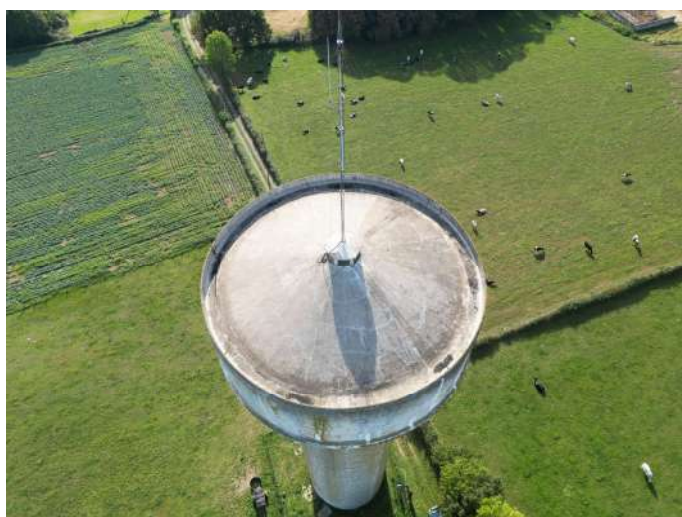


SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE

BUREAU SYNDICAL

Vendredi 4 juillet 2025 – 18 h 30

PROCES VERBAL



L'an deux mil vingt-cinq, le 4 du mois de juillet, le bureau syndical, légalement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Philippe ALBERT, Président du Syndicat.

Nombre de membres du bureau en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS : 8

ALBERT Philippe, BILLEROT Bruno, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CLEMENT Guillaume, RENAULT Jean-Michel, RIVault Chantal, ROBERT Daniel, VOY Didier

EXCUSE(S) : 7

BAILLY Christiane, GUILBOT Gilles, MEEN Dominique, MIMAULT Christophe, MOREAU Loïc, PILLOT Jean, TRANCHET Myriam

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté.

2. MARCHE A BONS DE COMMANDE HYDROCURAGE DES RESEAUX - ATTRIBUTION

Le marché à bons de commande pour l'hydrocurage, le pompage et les tests sur réseaux et ouvrages d'assainissement a été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP le 6 juin 2025, annonce N°25-63699. La date de remise des offres était fixée au 26 juin 2025 à 12h 00.

L'estimation des dépenses annuelles est de 140 000 € HT.

La Commission d'Attribution s'est réunie le 26 juin à 14 h pour procéder à l'ouverture des plis (2 plis reçus).

Après analyse des offres conformément aux critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation (60 % valeur technique - 40 % prix des prestations) il est proposé d'attribuer le marché, selon l'avis de la commission d'attribution qui s'est réuni le vendredi 4 juillet 2025 à 17 heures 45.

Nom Candidat	Valeur technique /12	Prix des prestations /8	Note globale /20
SARP SUD-OUEST	10	7,5	17,5
SAUR - SARL HYDROSERVICES DE L'OUEST	10	8	18

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour donner délégation au Président pour signer le marché**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **DONNE délégation** au Président pour signer le marché avec la société SAUR

Adopté à l'unanimité

3. REGULARISATION COMPTE TVA - BUDGET ASSAINISSEMENT

L'analyse des comptes par le SGC a fait ressortir un solde débiteur sur le compte de TVA investissement d'un montant de 144.38 €. Cette anomalie est antérieure à 2017 et le SGC n'a plus accès à l'historique des comptes.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour autoriser le mandatement de la somme de 144.38 € au compte 6588 sur le budget 31702.**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **AUTORISE le mandatement de la somme de 144.38 € au compte 6588 sur le budget 31702.**

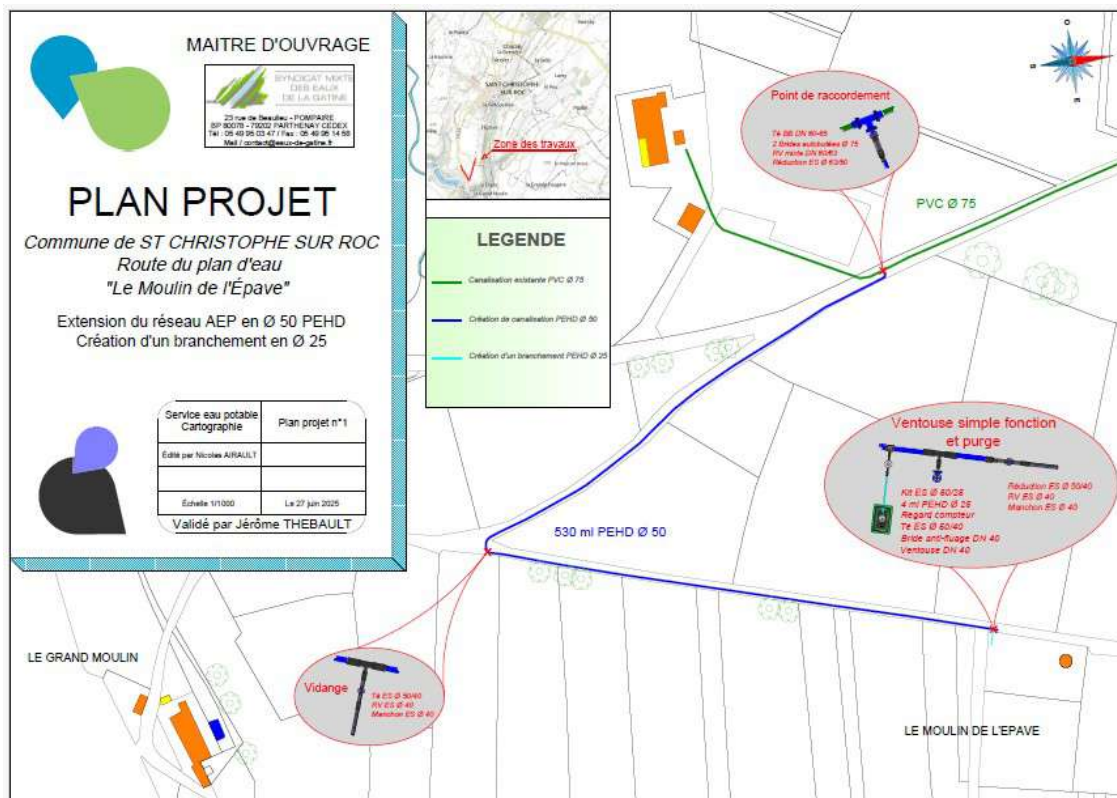
Adopté à l'unanimité

4. DEMANDE D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE

ADRESSE DU PROJET : Le moulin du coteau de l'Epave 79220 SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

SYNTHESE TECHNIQUE DE FAISABILITE

- Origine de la demande de raccordement (date, motif) : **le 28/05/25**
 - Présence de puits : **oui**
 - Résidence principale / secondaire : **Secondaire et air bnb**
 - Si principale - Nombre de personnes résidentes : **0 à 4**
 - Estimation des volumes consommés sans usage de puits : **80m3**
 - Dimensionnement conduite : **50 PEHD**
 - Estimation du temps de séjour : **3.1 J**
 - Linéaire de réseau à poser : **530 ml**
 - Difficulté particulière : **Présence de rocher**
-
- Cout des travaux par application du règlement interne du financement des extensions réseaux
 - o Cout total €HT : **48 645.50 €HT**
 - o Cout linéaire à charge du SMEG < 100 m €HT : **14 755.00 €HT**
 - o Cout linéaire à charge du demandeur > 100 m €HT : **33 890.50 €HT**



Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ Pour avis sur l'extension de réseau

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **DECIDE** de donner un avis favorable à cette demande d'extension
- **DIT** que la participation à la charge du demandeur qui relève d'une participation volontaire d'offre de concours prendra la forme d'un devis de travaux à accepter

Le demandeur devra être également informé qu'il a la possibilité de commander un branchement au droit de l'emplacement de la canalisation existence et gérer à titre privé par le biais de servitudes de passage le raccordement jusqu'à l'habitation. Le demandeur a également la possibilité de contacter le SECO dont les canalisations sont peut-être plus proches de son habitation que celles du SMEG.

5. CONVENTION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SITE PEDAGOGIQUE CPIE STEP COUTIERES

Il est proposé un avenant à la convention tripartite d'entretien des espaces verts du site pédagogique de la station d'épuration de Coutières entre le SMEG, le CPIE et la commune, non revue depuis 2012, de la façon suivante :

L'article 4 est modifié comme suivant :

Article 4 Modalités financières :

La station d'épuration des eaux usées étant propriété du Syndicat Mixte des Eaux de la Gatine mise à disposition comme espace public pour la commune de Coutières et comme espace pédagogique pour le CPIE, il a été convenu d'une participation financière des trois parties prenantes.

Le montant annuel de la participation au développement et travaux d'entretien est fixé à 9 000 € toutes charges incluses.

La répartition financière entre les trois structures est la suivante :

- Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine 3 000 € TTC
- Commune des CHATELIERS 5 000 € TTC
- Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement 1 000 € TTC

Les factures seront présentées par le CPIE selon la fréquence la plus pertinente en fonction de l'avancement de la gestion annuelle.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour approuver l'avenant et donner délégation au Président pour signer**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

DECIDE de donner un avis favorable à la signature de cet avenant

Par ailleurs, il serait bienvenu d'étudier plus globalement le devenir de ce site en termes d'aménagements. Les installations de démonstration d'ANC ont été déconstruites suite à leur mauvais état.

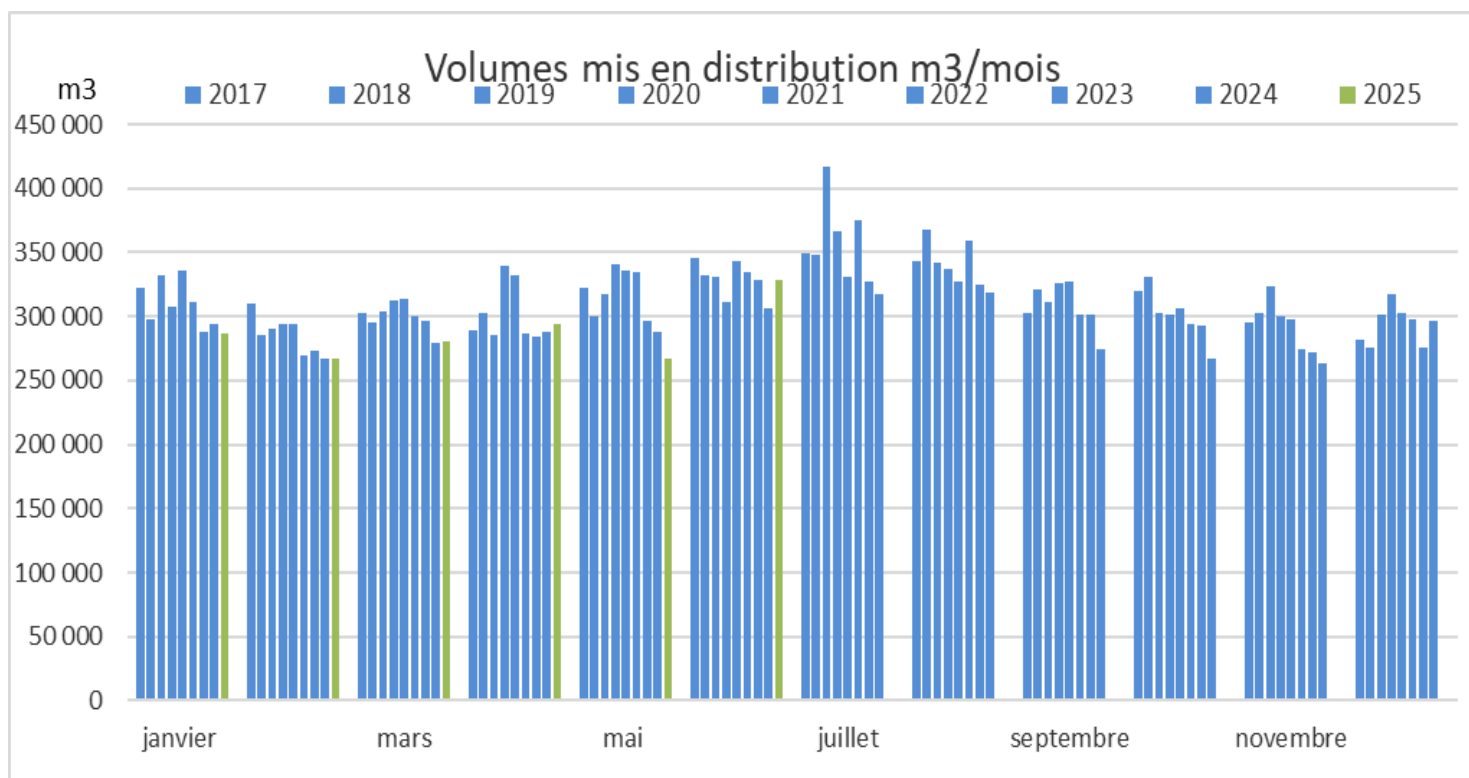
6. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Actualités diverses :

EAU POTABLE : Eté = Campagne de recherche des CVM

Prise de poste de Jérôme THEBAULT en tant que chef de service au 1^{er} juillet

Volumes mis en distribution



Pointe 31/06 à 13 801 m3/j



DECI : liste des communes adhérentes

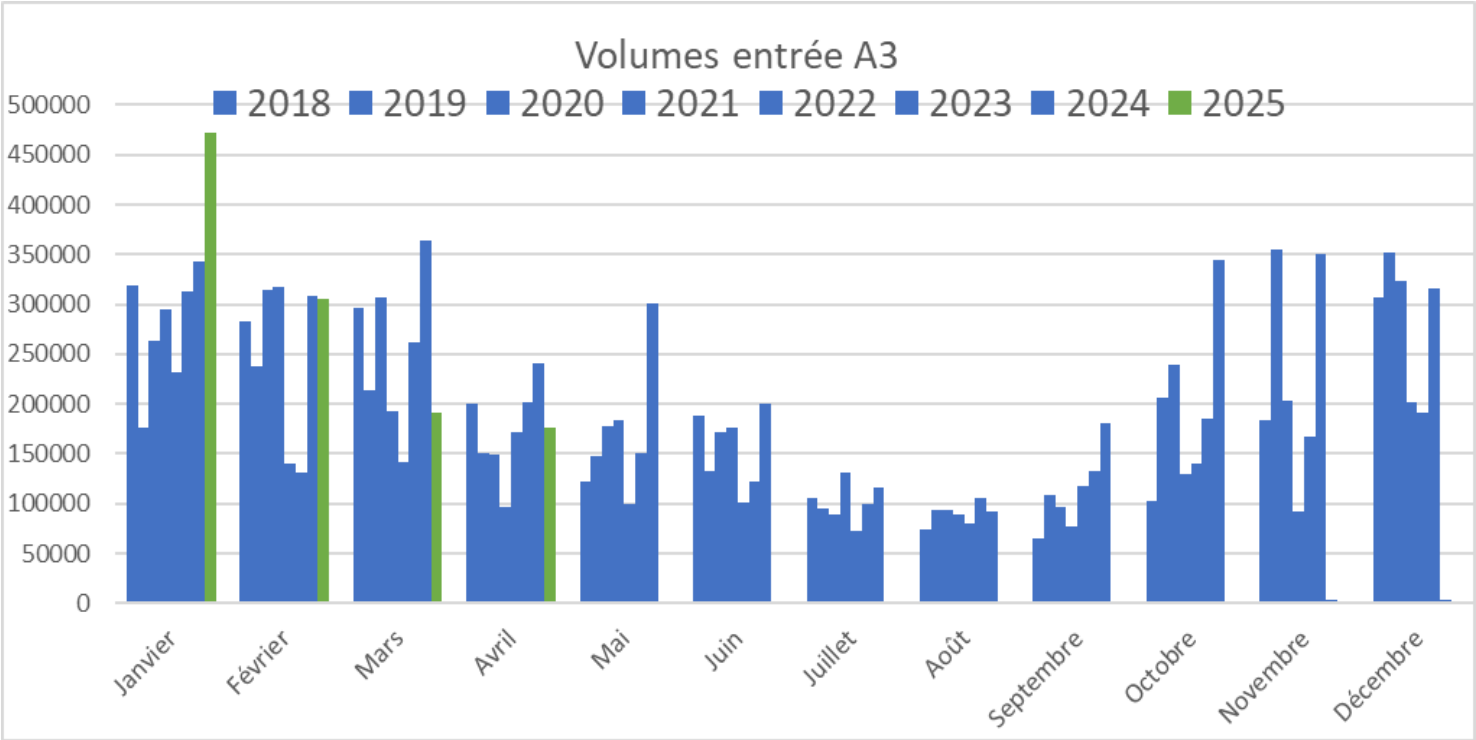
RH : Travail sur les groupes d'emploi pour restitution septembre

BUDGET : Travail d'analyse financière pour restitution DOB octobre
Révision des PPI

SPANC : Nouvel employé à partir de septembre (MEUNIER Frédéric)
Commune en cours de contrôle : POMPAIRE

SUPPORT : Attribution du marché de reprise de gestion de l'informatique courant juillet pour sortie du service unique de CCPG courant octobre

ASSAINISSEMENT : Travaux en cours rue Lavoisier à Parthenay
Suivi des volumes traités à la station de POMPAIRAIN



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le Président,

Philippe ALBERT.